

## LETTRE DE MISSION

### COMMISSARIAT A LA TRANSFORMATION EN SAS (article L. 224-3)

ATTN : Mandataire social

Issy le 7 2 2020

Madame, Monsieur

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après, les termes et conditions de ma mission de commissaire à la transformation.

Suite à nos entretiens, nous vous confirmons ci-après les termes et conditions relatifs à l'organisation de notre mission relative au projet de transformation de votre société.

#### 1. Contexte

Vous envisagez de transformer votre société, actuellement sous la forme de SARL en SAS.

#### 2. Nature et conditions de notre mission

##### 2.1. Objectifs de la mission

Les objectifs de la mission sont définis aux articles L. 224-3 et R. 224-3 du code de commerce.

Ils consistent à apprécier la valeur des biens composant l'actif social de votre société ainsi que les avantages particuliers et à attester que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

##### 2.2. Travaux à réaliser

Afin d'atteindre les objectifs précités nous mettrons en œuvre les travaux que nous estimerons nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à ce type de mission.

Outre l'analyse des avantages particuliers à laquelle nous procéderons, nos travaux auront pour objet de contrôler les éléments, tant actifs que passifs, du patrimoine de la société, notamment en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation.

Nous vérifierons, en tenant compte des conclusions des travaux précités d'examen du patrimoine de la société, que le montant des capitaux propres est au moins égal à celui du capital social.

Pour ce faire, nous serons aussi conduits à examiner si des événements intervenus depuis la date des

derniers comptes annuels, ou, le cas échéant, d'une situation comptable intermédiaire établie depuis lors ou qu'il serait utile ou nécessaire d'établir, sont de nature à affecter de manière significative la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres.

2.3. Rapport A l'issue de nos travaux, nous établirons un rapport présentant, conformément aux dispositions des articles L. 224-3 et R. 224-3 du code de commerce, nos observations sur la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers et notre conclusion sur le montant des capitaux propres au regard de celui du capital social.

3. Organisation de la mission Le signataire de la présente assumera la responsabilité de la mission et sera éventuellement assisté d'éventuel Directeur de Mission. Le bon déroulement de notre mission nécessite une communication régulière et de qualité entre l'ensemble du personnel de votre société et nous même. Afin de faciliter l'exécution de nos travaux, nous joignons en annexe une liste, non exhaustive, de documents et analyses nécessaires à l'accomplissement de notre mission, avec l'indication des dates auxquelles nous vous remercions de nous les communiquer. Nous nous permettons d'insister sur l'importance du respect des dates indiquées afin que nous puissions nous-même respecter le délai convenu de remise de notre rapport.
4. Honoraires Le budget des honoraires couvre les travaux décrits dans cette lettre. Nos honoraires sont fonction du niveau de qualification requis par la nature et la complexité des travaux effectués et du temps passé. Nous avons estimé le budget temps total à 4 heures. Sur la base d'un taux horaire moyen hors taxes de 100€ ...,] nos honoraires s'élèveront à 800€ hors taxes. Cette estimation d'honoraires repose sur des conditions de déroulement normal de notre mission et sur une assistance active de vos services. Si des problèmes particuliers devaient survenir en cours de mission, nous vous en informerions sans délai et serions amenés, le cas échéant, à réviser cette estimation. Les frais de déplacement et autres débours vous seront facturés en sus en fonction des dépenses engagées. Nous vous rappelons que nos factures sont payables à réception. Nous vous proposons le calendrier suivant pour l'émission de nos notes d'honoraires :  acompte : 960€ à la signature  solde : 0€ à la livraison du rapport.

Nous vous saurions gré d'accuser réception de cette lettre et de confirmer par écrit votre acceptation des termes et conditions de notre mission en nous retournant un exemplaire de cette lettre revêtu de votre signature avec la mention « bon pour accord ».

Nous restons à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information que vous pourriez souhaiter et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sincères salutations . Si les termes de cette lettre vous conviennent nous vous remercions de nous en retourner un exemplaire signé pour nous confirmer votre accord sur les modalités de notre intervention. Commissaire à la transformation, ...

Christophe Guyot-Sionnest 0667399676 [www.conseil-cac.com](http://www.conseil-cac.com)

Bon pour accord, pour le compte de la Société mandataire social

## Annexe

### **Liste des documents à préparer pour le commissaire aux comptes**

<b>Nom du document</b>	<b>Date prévue</b>	<b>Date de réception</b>
<p>SITUATION DE MOINS DE 3 MOIS ET FEC PROVISoire</p> <p>Les 3 derniers relevés de compte bancaires mensuels de toutes les banques</p> <p>Extrait Kbis</p> <p>Projet de Statuts SASU</p> <p>PV AG DECISION TRANSFORMATION</p> <p>TOUS DOCUMENTS JUSTIFICATIFS DE LA FORMALITE</p> <p>Procès verbal d'AGE prenant la décision de transformer</p> <p>Statuts de la nouvelle forme sociétaire</p> <p>Copie de la pièce d'identité du nouveau dirigeant</p> <p>Dernier bilan et si trop éloigné en date, un arrêté de compte, balance générale et FEC par un cabinet comptable</p> <p>Si nécessaire, 3 derniers relevés de compte bancaire de la société</p>		